
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Dimanche 29 Juillet 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

M É L A N G E S.

Londres, le 20 juillet.

LE docteur Willis écrit à ses amis, qu'il ne désespère point de la guérison de sa majesté très-fidèle. Le docteur a mille livres sterling d'honoraires par mois. Un vaisseau de 64 s'équipe pour sa majesté, M. Willis lui prescrit un voyage sur mer.

Le lord Saint-Helens, l'ambassadeur de sa majesté auprès de la cour de Madrid, vient d'arriver à Londres; il fut tout de suite au château de Windsor, où se trouvent leurs majestés; on dit que ce sont les affaires de France qui l'amènent en Angleterre. Son excellence don Juan Almeida Mello di Castro, le nouvel ambassadeur d'Espagne, est arrivé dans le même *packet-boat*: on le dit chargé d'une mission extraordinaire, relative à la France.

Nous avons ici des sociétés bien nombreuses que fréquentent des jeunes gens, qui aspirent à parler un jour en public. Pour l'honneur et la dignité de votre assemblée nationale, il seroit à désirer que même ordre, le même ton de décence, la même urbanité fussent observés chez elle; ils s'assemblent deux fois la semaine, il y a un prix pour celui qui discute le mieux un sujet. Hier (jeudi) on agita cette question dans le *forum de Westminster*:

« Quel est l'homme le plus intrépide, celui qui, à la tête de ses épais bataillons, marche en vainqueur, et soumet tout ce qui s'oppose à son passage? ou celui qui, seul de son parti, se voit entouré, sans les

» craindre, d'*antrophages* qui n'attendent que le signal de leur chef abominable pour commettre le plus grand des forfaits? »

Un orateur de 14 ans se leva et dit: — « Messieurs, il ne faut ni logique pour prouver, ni rhétorique pour persuader que l'homme vaillant qui, seul et sans défense, présente un front serain à une horde de sauvages, prêts à le mettre en pièces, est bien plus courageux et plus intrépide que celui qui, soutenu par des phalanges victorieuses, vole de conquête en conquête. Messieurs, vous faut-il un exemple? Ne direz-vous pas comme moi, que Louis XVI, roi de France, fut plus grand le 20 juin, quand ses sujets barbares et dénaturés l'ont assailli dans son palais, que ne le fut notre *Edouard*, surnommé *le prince noir*, quand, à la bataille de Poitiers, il défit les Français, et donna des fers à leurs roi? » — Le prix fut adjugé au jeune orateur.

A U X R É D A C T E U R S.

Paris, 28 juillet 1792.

M^{rs}, s'il est quelque chose de plus horrible que la manière dont on a traité M. Desprémenil, ce sont les calomnies qu'on répand aujourd'hui contre lui. On fait courrir le bruit aussi atroce qu'absurde, qu'il conseilloit au peuple de franchir la barrière qui sépare la terrasse des Feuillans du jardin des Tuileries, de forcer la garde nationale, et de faire une irruption dans le château, tout cela pour exciter une émeute. On ajoute qu'il a dit qu'il arriroit de Coblenz,

et que sous peu de jours Paris seroit mis à feu et à sang. J'ai l'honneur de vous certifier, messieurs, que M. Desprémenil se promenoit fort tranquillement avec un particulier d'une haute taille, lorsqu'un sans-culottes s'est écrié : *Voilà ce gueux de Desprémenil, il faut le f... à la lanterne!* Un brigand s'est avancé aussitôt le sabre à la main, et alloit fendre la tête à M. Desprémenil, si je n'eusse détourné le coup, conjointement avec celui qui l'accompagnait. La populace l'a sur le champ entouré, en poussant des cris affreux, et a fait subir à cet infortuné, l'horrible traitement que chacun connoît. J'atteste la vérité de ce que je viens d'avancer pour l'opposer aux scélérats qui calomnient ceux qu'ils font assassiner. Je suis, etc.

Extrait des dépêches de M. Arthur Dillon, à l'Assemblée nationale.

« L'incendie de l'hôpital de Valenciennes n'a pas été prémédité. L'ennemi est toujours maître de Bayay; il veut nous donner de l'inquiétude sur plusieurs points à la fois, et nous faire dégarnir le camp de Maulde ou de Maubeuge. La communication entre Valenciennes et cette dernière ville, par Bayay, est coupée; on craint qu'elle ne le soit également par la route de Landrecy et d'Avesnes. L'ennemi s'étend jusqu'à trois quart de lieues du Quesnoy; il envoie des partis aux environs de Valenciennes; il occupe le pont de la sambre; il fait venir trois canons à Bayay, et semble vouloir s'emparer de toute la forêt de Mormal; cependant nos troupes montrent le plus grand courage; elles brûlent de marcher à l'ennemi; un détachement de trois cents hommes de notre armée a remporté constamment l'avantage sur des corps qui les harceloient; il a passé au fil de l'épée trois patrouilles de chasseurs tyroliens; six de nos chasseurs ont battu dix tyroliens; en ont tué quatre, et fait trois prisonniers. Dans peu de jours toute nos communications seront libres; l'ennemi sera forcé de faire retraite. »

Paris 29 juillet.

Cette ville, coupable et malheureuse, est un peu remise de l'horrible convulsion qu'elle a éprouvée. Le palais-royal, l'asyle d'un régicide, le foyer des conspirations, des complots, des forfaits de tout genre, a par lui-

même épouvanté du dernier crime dont il a été témoin. Toutes les boutiques, qui présentent une si riche proie aux pillards, ont été fermées vendredi avec précipitation. Le silence, l'obscurité, le deuil, une sombre horreur, ont seuls habité ce palais le reste de la soirée. L'allée, principal théâtre des cruautés exercées sur M. d'Epresmenil, étoit presque déserte. Qui auroit pu, sans frémir, marcher sur les traces encore toutes fraîches du sang qui venoit d'être répandu? — M. Pétion s'est rendu au trésor royal, autour duquel le peuple rugissoit, redemandant à grands cris la victime qu'il vouloit achever de déchirer. Il est parvenu, avec le secours d'une forte garde, à dissiper cette horde de cannibales. M. Pétion est entré; mais en voyant le corps de M. d'Epresmenil, ce corps qui étoit nud, défiguré, tout couvert de boue, de sang et de blessures (on en a compté jusqu'à quinze), il est tombé évanoui, et est demeuré près d'une heure en cet état. Cette défaillance de M. Pétion venoit-elle de la sensibilité du cœur, ou de la foiblesse des organes? Malheureux est l'homme qui s'est mis dans le cas de ne pas rendre douteuse une pareille question! M. d'Epresmenil a été transporté à l'abbaye, afin d'être plus en sûreté. Quel gouvernement que celui où il faut jeter dans les prisons ceux qu'on veut arracher à la mort! — Un des traits de férocité de cette journée, et qui sert à caractériser les mœurs de la populace d'une grande ville, c'est celui dont nous avons été témoins, avec plus de mille spectateurs. Un brigand a élevé sa main, toute dégouttante de sang, l'a montrée, avec un air de triomphe, et l'a ensuite sucée avec rage.

Un des morceaux de l'habit de M. d'Epresmenil ayant été apporté à la porte du trésor royal, a été déchiré en mille pièces, dont chacun se disputoit une parcelle. — Un colporteur, pour vendre plus aisément le pamphlet que les jacobins viennent de faire paroître contre M. Lafayette, crioit, à la porte de la terrasse des feuillans : *crimes et forfaits du scélérat Lafayette, avec un morceau de l'habit de M. d'Epresmenil.* Quelle régénération! quel peuple que celui qui voit avec indifférence de pareilles horreurs!

— Nous annonçons, avec une bien vive satisfaction, à tous les amis de l'ordre et de la monarchie, qu'ils n'auront point à pleurer la perte d'un magistrat aussi distingué par ses talens que par la pureté de ses principes. De toutes les blessures, aucune ne s'est trouvée mortelle.

Le jour que Manuel a reparu à la municipalité, il a été reçu avec un débordement de joie inexprimable. Il a fait un discours, dans lequel il a dit qu'il craignoit autant de mériter l'estime *des honnêtes gens*, qu'il étoit jaloux de mériter celle *des gens de bien*. Il paroît que cette dernière expression va devenir synonyme avec celle de *brigands*.

Le conseil général de la commune a délibéré hier sur l'utilité d'établir un camp au Champ-de-Mars. Ce camp seroit formé des fédérés, et de ceux des gardes nationaux qui voudront s'y réunir pour s'exercer. Le pouvoir exécutif, comme on voit, est suspendu par le fait.

Une grande agitation règne toujours dans les groupes du palais-royal et sur-tout sur la terrasse des feuillans. Il faut dire une fois pour tout à nos lecteurs de province, que cette fameuse terrasse des feuillans est une digue de 4 à 5 toise de largeur, qui règne tout le long du jardin des Tuileries, au-dessus duquel elle est élevée à-peu-près d'une toise. — Le peuple, qui s'y porte en foule, insulte les gardes nationaux qui sont dans le jardin, les appelle hullans, autrichiens qui gardent le terrain ennemi. Un jacobin, habillé en garde national, parut, vendredi, si sensible à ces propos, qu'il quitta son habit, et le mit en pièces, au bruit des applaudissemens et des *bravo* des spectateurs. Il est constant que la liberté accordée au peuple, de se promener sur cette terrasse, donnera infailliblement lieu à de nouveaux désordres.

L'entrevue de l'empereur et du roi de Prusse a eu lieu à Mayence le 20. On publie que le manifeste arrivera aujourd'hui.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Dans la séance de jeudi, M. Voisin a voulu faire rapporter le décret qui livre au peuple l'entrée de la terrasse des Feuillans : il y avoit une forte majorité pour l'opinion de M. Voisin ; mais les jacobins ont bataillé, et envoyé des émissaires recruter tous leurs collègues : la question préalable qui avoit été rejetée deux fois, a été adoptée à la troisième.

Des citoyens de la section du Luxembourg sont venus demander la déchéance du roi, le décret d'accusation contre Lafayette, la dissolution des états-majors des armées, le renouvellement des tribunaux, des directoires, etc. etc. . . . Les pétitionnaires ont

été applaudis et admis aux honneurs de la séance.

Dans la séance du vendredi, il a été décrété que les officiers de marine qui refuseroient de servir, d'après les ordres du ministre, seroient privés de leur pension.

Un jacobin est venu se plaindre de quelques injures qu'il a éprouvées de la part des officiers du 14^{me} bataillon des chasseurs, pécisément parce qu'il étoit jacobin. Sa plainte a été prise en grande considération.

Séance extraordinaire du vendredi soir, 27 juillet.

M^{rs} Paris et Boulen remercient l'assemblée de la liberté qu'ils lui doivent, et demandent un décret d'accusation contre le juge de paix qui a décerné contr'eux un mandat d'arrêt, parce qu'ils ont dit leur avis sur Lafayette. — Messieurs, s'écrie M. Kersaint, il n'y aura point de liberté tant que comme ce citoyen d'Athènes, nous ne pourrons point porter écrit sur notre poitrine : *je suis las d'entendre toujours parler des vertus d'Aristide*.

Un citoyen demande à être mis spécialement sous la protection des lois, et qu'il fera connoître tous les porteurs de faux brevets de croix de Saint-Louis, ainsi que certains corrupteurs qui lui ont proposé des sommes pour avoir des brevets d'officiers. Un membre propose d'abolir la croix de Saint-Louis, et d'y substituer une décoration nationale. Cette motion est négligée et l'on décrète la demande du pétitionnaire, en ajoutant que le ministre rendra compte de l'état de la procédure contre les personnes dénoncées.

Des gardes nationaux, de service aux Tuileries, sont venus se plaindre de ce que le peuple les avoit insultés, et avoit arraché les épanettes d'un grenadier ; ils ont demandé le rapport du décret qui décide que la terrasse des Feuillans fait partie de l'enceinte intérieure de la salle. Cette pétition devoit être discutée séance tenante ; mais aussitôt qu'on l'a mis à l'ordre tous les jacobins se sont levés, et se sont répandus dans la salle. Le président a été obligé de quitter le fauteuil. Il a été décrété que les rentes perpétuelles seront assujetties à une retenue d'un quart, et les rentes viagères à une retenue d'un huitième.

Séance du samedi, 28 juillet.

A la lecture du procès-verbal, l'article

relatif à la pétition des gardes nationaux a excité de longs débats. M. Kersaint a soutenu que les gardes nationaux étoient les agresseurs, que le peuple s'étoit comporté la veille avec une majesté imposante : qu'un homme vil et méprisable (M. Desprémeuil) avoit voulu l'égarer, mais inutilement ; car le peuple, a-t-il dit, regarde les Tuileries comme un terrain ennemi. Ce ne sont pas des gardes nationaux qui étoient aux Tuileries, a ajouté M. Chabot, ce sont les chevaliers du poignard. Ils m'ont dit à moi-même qu'ils vouloient dissoudre le côté dont je suis, parce qu'il perd l'état. — Il a été décrété que la municipalité de Paris rendroit compte de l'exécution des lois relatives à la sûreté publique.

On accorde 500 mille livres aux Belges et aux Liégeois réunis sous nos drapeaux. Ils serviront en corps et ne seront point divisés.

Voici la rédaction du décret rendu hier sur la pétition de M. Pétion. C'est un nouveau monument du despotisme et de l'iniquité de ceux qu'on décore du nom de protecteurs de la liberté.

Art. 1^{er}. Tant que durera le danger de la patrie, il ne pourra être délivré aucun passe-port pour sortir du royaume ; ceux qui ont été accordés depuis la déclaration, et dont il n'a pas été fait usage, sont déclarés nuls.

II. Il pourra néanmoins être délivré des passe-ports aux envoyés du gouvernement sortant du royaume avec leurs familles, un secrétaire et deux domestiques ; aux gens de mer ; aux négocians notoirement connus ; à leurs facteurs ; et aux marchands accoutumés à faire des voyages dans l'étranger, pour la suite de leurs affaires ou la vente de leurs denrées.

III. Ceux qui sortiront du royaume sans passe-port, ou avec des passe-ports contrefaits, seront réputés émigrés, et soumis, en outre, aux loix portées contre les faussaires.

IV. Les ministres ne pourront accorder des passe-ports que sur le visa des passe-ports accordés par les municipalités.

M. Quinette demande que la commission extraordinaire examine « si le jardin des Tuileries est une jouissance, destinée exclusivement au premier fonctionnaire public. » Les citoyens, a-t-il dit, étoient hier

pressés, gênés sur la terrasse des feuillans ; néanmoins ils ont évité de poser le pied sur un terrain qu'ils regardoient comme étranger. La motion de l'honorable membre a été décrétée.

Lettre de M. Pétion à ses concitoyens, adressée à la section des Quatre-Nations, relatifs à la fête que lui préparoit M. Santerre.

Frères et amis, je viens de lire un placard ayant pour titre : *Hommages rendus à la vertu et au civisme par les Parisiens.*

Le sentiment qui vous a inspiré cette idée me touche et m'honore ; mais permettez-moi de vous faire quelques réflexions que je dois à la vérité, que je dois à votre patriotisme. Je ne vous dirai pas que vous armez contre moi l'envie, que vous éveillez les soupçons, que vous redoublez la rage de mes ennemis ; cela ne me seroit que personnel, et je dédaignerai toujours les persécutions de ce genre. Mais on ne peut pas se dissimuler que l'encouragement civique que vous me destinez, exciteroit des divisions, des haines entre les citoyens ; qu'il deviendroit peut-être l'occasion d'événemens fâcheux, dans un moment où tout prend un caractère de parti ; où le calme énergique de la raison est si souvent troublé par les orages des passions.

Rien d'ailleurs ne doit distraire un seul instant nos regards des grandes circonstances où nous sommes ; et une fête particulière feroit non-seulement diversion, mais formeroit un contraste affligeant avec le deuil universel de la nation. Enfin, et vous ne résisterez pas à cette considération, c'est que jamais on ne doit être idolâtre des hommes, c'est qu'il faut attendre la fin de leur carrière pour leur rendre des hommages durables et qui ne soient pas inconsidérés ; c'est que des hommes libres ne doivent avoir qu'un culte, celui de la liberté. Je vous prie donc, je vous supplie, au nom de l'amitié que vous avez pour moi ; au nom du bien public, de vous refuser à l'exécution de votre projet. De toutes les preuves de votre estime, ce sera la plus chère que vous puissiez me donner ; ce sera celle dont je serai éternellement reconnoissant.

Je suis, avec fraternité,

Votre concitoyen,
PÉTION.